

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU DOUZE NOVEMBRE 2014

Le Douze Novembre Deux Mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 6 Novembre 2014

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Corinne ROUHIER, Emilie MERMET.

Retard annoncé : Philippe ACCORSO

Absents excusés : Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Pascal MAILLEY, Pascal MEUNIER-BEILLARD .

Pouvoir de Maryse TRAVERS à Marie-Christine CLOR – Pouvoir de Christian MOINE à Jean-Paul BRET – Pouvoir de Pascal MAILLEY à Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE – Pouvoir de Pascal MEUNIER-BEILLARD à Christiane PEROT.

Mr Bernard MATHIAS est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Corinne ROUHIER rend compte du dernier conseil d'école. Les effectifs actuels sont de 142 élèves et 3 départs sont prévus, alors que 147 élèves étaient recensés à la rentrée de Septembre.

Le Conseil a approuvé le règlement qui ne comporte pas de changement par rapport à l'an dernier, hormis les horaires suite à la mise en place des nouveaux horaires scolaires. Il a également examiné le projet d'école 2014/2018, et entendu le bilan financier des coopératives.

Les enseignants évoquent le centre de loisirs du mois de juillet 2014 dans les locaux et regrettent le manque de protection du mobilier. Ils rappellent également l'attente d'un vidéoprojecteur (en attente de livraison) et de trois ordinateurs portables (prévus au budget à hauteur de 1 500 €).

Les parents d'élèves remercient la commune suite à la mise en place des animations dans le cadre du changement des rythmes scolaires. 22 à 25 enfants participent à ces activités. Les parents souhaitent être associés à un bilan régulier de ces activités.

Les parents demandent également un aménagement des toilettes sous le préau pour les rendre plus gaies.

DOSSIER POSTE.

Mr le Maire rappelle le projet de la direction de La Poste pour modifier les ouvertures du bureau de Poste du Pin à compter du 1^{er} Février prochain : 12 heures par semaine réparties les mardis et vendredis.

Mr le Maire précise que le Comité citoyen réalise actuellement une enquête à domicile sur les besoins de la population et ses attentes en matière d'horaires.

La commune organise une réunion publique le jeudi 27 novembre, et la population sera invitée à exprimer sa préférence sur les trois formules suivantes :

- Maintien du bureau de Poste avec 12 heures d'ouverture hebdomadaires les mardis et vendredis.
- Création d'une agence postale en Mairie ouverte aux mêmes heures que le secrétariat.
- Création d'un relais poste chez un commerçant, avec ouverture tous les matins dimanche compris, et quatre après-midi par semaine.

Mr le Maire précise que si la population se prononçait pour une agence communale, des aménagements seraient nécessaires, et celle-ci ne pourrait être fonctionnelle au 1^{er} Février. Le maintien du bureau de poste 12 h./semaine serait nécessaire durant quelques mois.

2014.11.01. LOYER SARL LUGALE / SNACK BAR L'AZUR

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail commercial en date du 26 Novembre 2013 par lequel la commune du Pin loue à compter du 18 décembre 2013 à Mr et Mme LEGENDRE - Sarl LUGALE, la maison située 4 route de Virieu et comprenant le bar au rez-de-chaussée et un logement à l'étage, moyennant un loyer mensuel de 686.34 € H.T. – valeur Novembre 2014.

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme LEGENDRE qui, compte-tenu de difficultés actuelles, sollicitent une réduction du loyer pour six mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la réduction du loyer de la Sarl LUGALE, qui est fixé à 500 € H.T. par mois pour six mois, soit de Décembre 2014 à Mai 2015, pour le bail commercial du snack-bar « L'Azur ».

Arrivée Philippe ACCORSO

Concernant les commerces, Mr le Maire précise que :

- Mr Dutartre cherche apparemment à vendre son fonds de commerce de traiteur pour lequel il loue un local commercial à la commune.
- Le boulanger est a priori vendeur de son fonds de commerce, et des repreneurs se sont manifestés. Les propriétaires ont manifesté également leur souhait de maintenir une boulangerie au Pin.

PROJET TENNIS.

Mr le Maire informe le Conseil du courrier du Tennis Club du Lac concernant l'aménagement du club-house de Charavines. Les travaux d'aménagement et d'extension, répondant aux normes, sont chiffrés à 65 000 € TTC (dont 25 000 € financés par le Club). La Commune du Pin a déjà délibéré sur ce sujet, et avait donné un accord pour une participation de 8 000 €, mais toutes les communes n'avaient pas accepté.

Le Club de Tennis souhaite rencontrer les élus du tour du Lac pour évoquer à nouveau ce projet arguant qu'il devient une priorité pour le club.

Mr le Maire précise que lors de cette entrevue, la demande de courts de tennis couverts sera sans doute évoquée à nouveau. Cela permettrait de libérer des créneaux horaires pour d'autres activités à la salle des Cèdres. L'emplacement n'est pas défini. Les élus de Biliou avaient rappelé que leur commune n'avait pas d'équipements sportifs, mais a priori le club préférerait le site du Pin, où deux courts existent déjà.

C.A.P.V. – RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT ET COLLECTE 2013.

Le Conseil est avisé du rapport d'activité 2013 transmis par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour les services « Assainissement eaux usées » et « Collecte des Ordures Ménagères » présenté par Christian CLOR. Ces rapports sont à disposition pour consultation en Mairie.

Une augmentation de la tarification de l'eau est en débat au Pays Voironnais.

QUESTIONS DIVERSES.

✓ 2014.11.02. AUTORISATION DE POURSUITE RECEVEUR MUNICIPAL.

Mr Le Maire rappelle que par délibération du 5 juin 2014, il a donné autorisation générale et permanente de poursuites au receveur municipal.

Mr le Maire précise que, suite à la nomination de Mr Nicolas PFOHL, nouveau percepteur à la trésorerie de Virieu, il s'avère nécessaire de reprendre une délibération autorisant celui-ci à poursuivre de manière générale et permanente les contribuables en cas de sommes impayées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE**, conformément au décret n° 81.362 du 13 Avril 12982, pour la durée de son mandat, l'autorisation générale et permanente de poursuites au comptable assignataire, pour mettre en œuvre toutes poursuites jusqu'à l'étape de l'opposition à tiers détenteur (ODT), en cas d'impayés.

- ✓ **ESPACE JEUNES** : Mr le Maire informe le Conseil qu'il a eu confirmation de la subvention de 20 000 € attribuée par Mr CHIRON, sénateur. Il invite donc la commission travaux à provoquer une nouvelle réunion avec la maîtrise d'œuvre pour préparer le dossier de consultation des entreprises. M.C. Clor et C. Pérot souhaitent participer au projet.

- ✓ **CONSEILS MUNICIPAUX 2015** : Ils auront lieu les Jeudis : 22 janvier – 26 février – 26 mars – 30 avril – 4 juin – 9 juillet.

- ✓ **VISITE DDEN** : Marie-Christine CLOR précise que la visite de l'école par les délégués de la DDEN s'est bien passée, et que les locaux ont été approuvés par les représentants.

- ✓ **A.F.R. VAL ARS** : Marie-Christine CLOR indique que le centre aéré 2014 dans les locaux du Pin s'est bien passé, avec un taux de remplissage exceptionnel de 96 %, soit 308 enfants. Pour la première fois, 5 familles du Pin situées dans la plus faible tranche du quotient familial ont fréquenté le centre.
M.C. CLOR précise que l'A.F.R. a notifié aux élus sa décision de ne plus gérer le centre aéré à compter de l'an prochain. Les communes du tour du Lac devront donc réfléchir à son organisation.

- ✓ **RENDEZ-VOUS** :
 - . 21 novembre à 18h30 : Carré d'ars – conférence sur les espaces naturels sensibles en zones humides, et notamment le marais du Chassigneu.
 - . 5 décembre à 18h30 : Mairie – accueil des nouveaux habitants.
 - . 17 décembre à 19h00 : Mairie – pot de Noël avec le personnel.
 - . 11 novembre : Les élus sont satisfaits de la cérémonie du 11 novembre qui a connu une bonne fréquentation, et la participation des enfants, notamment pour les lectures, a été très appréciée.

- ✓ **DPU : Droit de Prémption Urbain** : Le Conseil ne préempte pas sur la vente suivante :
 - o Propriété bâtie BELLOT – Le Bourg – C 40+41 – 536 m² - 165 000 €.

- ✓ **2014.11.03. PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des primes de fin d'année du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Considérant que le personnel communal bénéficie d'une prime de fin d'année depuis 1983,

- Fixe comme suit les gratifications 2014 :

● Rémi MOTTUEL BAIN :	1 150 €	Malory SAMPAIX :	575 €
● Françoise PIC :	1 035 €	Benjamin REY :	575 €
● Pascale BUDILLON :	1 430 €	Laurence NION :	970 €
● Stéfany GUILLAUD-MAGNIN :	1 035 €	Sandrine GARCIA :	617 €
● Linda NEEL :	575 €	Patrice MONARD :	1 150 €

La séance est levée à 22 h00
